



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

Délibération du Conseil Municipal N°2021-010

RESTAURATION ET RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ANCIENNE ECOLE DE VENTELON

Séance du : 09 Février 2021

Date de convocation : 02 Février 2021

L'an deux mille vingt et un et le neuf février, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 11

Nombre de votes : 11

Présents : PIC Jean-Pierre, PIQUEMAL Michel, JACOB Roland, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Nathalie, FERRIER Stéphane, GILBERT Hervé, ONOL LANG Per, SIONNET Anthony.

Pouvoir de : SIONNET Philippe à PIC Jean-Pierre,

Absent : SIONNET Philippe,

Secrétaire de séance élu : FAUST Alain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu, la programmation de la DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local des communes et de leurs groupements) et au vu de la programmation d'une DSIL exceptionnelle (PLAN DE RELANCE) visant la rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
Vu, l'appel à projet SEQUOIA- ACTEE, lancé par le département des Hautes-Alpes,

La commune de La Grave souhaite inscrire le projet de réhabilitation et de rénovation énergétique de l'ancienne école de Ventelon, hameau de La Grave, sur ces programmes.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- Le projet,
- Le plan de financement prévisionnel de l'étude et des travaux,

COUTS €/TTC	PART « énergie »	PART « travaux embarqués »	AUTRES TRAVAUX	TOTAL
Coût prévisionnel des travaux	1260€ HT/m2		540€ HT/m2	1800€ HT/ m2 = 432 000.00€ HT
Coût de la Maîtrise d'œuvre	36 288.00€		15552.00€ HT	12% de 1800€ HT/m2 = 51 840.00€ HT
Coût des AMO et études (programmiste, CT, CSPS, CSSI, OPC, ...) :	?	?	?	16 160.00 €
Diagnostic énergie				
Aléas				
Total coût d'investissement (K€) TTC				483 840.00 € HT + diag energie = 500 000.00€ HT

Le projet sera financé par un maximum de fonds publics (à détailler) :

PLAN DE FINANCEMENT

ETAT_DSIL Exceptionnelle	40%	200 000.00 €
REGION SUD PACA	30%	150 000.00 €
DEPARTEMENT 05	10%	50 000.00 €
AUTO-FINANCEMENT	20%	100 000.00 €
	TOTAL	500 000.00 € HT

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux du projet;
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre PIC, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet ;
- S'engage à respecter le code des marchés publics.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :
Date affichage :

